



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Générale en Sciences– 3^{ème} année

Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019

Responsable : Professeur Vincent Lisowski

Article 1 : Structuration du DFGSP-3.

Le DFGSP-3 est constitué de :

- 14 Unités d'Enseignement obligatoires (UE) formant le socle commun de connaissances (SCC), donnant lieu à 54 crédits ECTS, se répartissant comme suit :

7 UE au semestre 5 (S5) correspondant à 27 ECTS

7 UE au semestre 6 (S6) correspondant à 27 ECTS.

Chaque semestre (S5 et S6) fait l'objet de deux sessions d'examen, la deuxième session regroupant l'ensemble des UE de S5 et S6.

Les délibérations de 1^{ère} et 2^{ème} sessions sont communes à S5 et S6 et ont lieu en juin pour la 1^{ère} session, en juillet pour la 2^{ème} session.

Les UE sont constituées de cours magistraux (CM) et/ou de travaux dirigés (TD) et/ou de travaux pratiques (TP) **et/ou de travail personnel**.

Les épreuves écrites **et/ou orales** des UE portent sur l'ensemble des enseignements organisés (CM et/ou TD et/ou TP et/ou TD/TP).

Les notes d'UE intègrent, le cas échéant, les notes de contrôle continu (CC) des TP et/ou TD **et/ou du travail personnel**. L'assiduité aux TP et aux TD/TP **est exigée** (voir article 2).

- 2 UE optionnelles sont choisies par l'étudiant dans l'offre de formation, comptant chacune pour 3 crédits ECTS. Les étudiants choisissant l'UE « *Formation aux fonctions de tuteur qualifié* » valident 6 crédits ECTS et ne choisissent donc que cette UE.

Il est porté d'emblée à l'attention des étudiants les notions suivantes :

Lors des épreuves devront être enfermés dans un sac, à distance de la table d'examen

- *Tout appareil permettant de recevoir, de stocker ou de transmettre des informations.*
- *Les trousseaux et tout étui susceptible de contenir des documents.*

En cas de non-respect de cette disposition, le nom du contrevenant sera consigné au procès-verbal.

Toute reproduction même partielle des sujets est interdite sans l'accord de l'auteur.

1) Les UE obligatoires formant le SCC :

- 1^{er} semestre du DFGSP-3 (S5)

UE3-1A Cardiovasculaire CARD1 (Biochimie Clinique) – 2 ECTS



**Approuvé en CFVU
Le 27 septembre 2018
conformément à la
Charte des examens**



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Générale en Sciences– 3^{ème} année

Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019

UE3-1B Cardiovasculaire CARD2 (Sémiologie, Pharmacologie) – 5 ECTS

UE3-2 Inflammation et Pathologies inflammatoires 1 IPI 1 (Immunologie, Sémiologie) – 5 ECTS

UE3-3 Inflammation et Pathologies inflammatoires 2 IPI 2 (Epidémiologie, Physiologie, Biochimie Clinique, Pharmacologie) – 2 ECTS

UE3-4 CARD-IPI (Chimie Thérapeutique-Pharmacie Clinique) – 5 ECTS

UE3-5 Biotechnologie/Biopharmacie – 5,5 ECTS

UE3-6 Sciences analytiques et Qualité – 2,5 ECTS

• **2^{ème} semestre du DFGSP-3 (S6)**

UE3-7 Infectiologie 1 INFECTIO 1 (Bactériologie/Virologie) – 4,5 ECTS

UE3-8 Infectiologie 2 INFECTIO 2 (Parasitologie/ Mycologie médicale) – 2,5 ECTS

UE3-9 Endocrinologie ENDO (Sémio/Physiologie, Biochimie Clinique, Pharmacologie) – 4,5 ECTS

UE3-10 INFECTIO-ENDO (Chimie Thérapeutique-Pharmacie Clinique) – 4,5 ECTS

UE3-11 Hématologie-Cancérologie – 4,5 ECTS

UE3-12 Santé Publique- Toxicologie – 3 ECTS

UE3-13 Pharmacognosie – 3,5 ECTS

2) Les UE optionnelles :

Les étudiants doivent valider 2 UE optionnelles dont une issue du bloc A du S5 pour 3 ECTS et l'autre du bloc B du S6 pour 3 ECTS ou uniquement l'UE « Formation aux fonctions de tuteur qualifié » pour 6 ECTS.

La capacité d'accueil maximale est fixée par UE.

Choix des UE optionnelles :

Les étudiants doivent choisir 1 UE dans le bloc A au S5 et 1 UE dans le bloc B au S6.

Chaque étudiant devra sélectionner 3 UE par bloc par ordre de priorité. Une priorité de choix des UE optionnelles est donnée aux étudiants « primants ». Les étudiants « doublants » ou « triplants » conservent les UE optionnelles choisies l'année précédente. Si nécessaire, chaque responsable d'UE définira des critères permettant la sélection des candidats en concurrence sur son UE.

UE du bloc A :

Qualité pharmaceutique et pharmacopée

Mondialisation du commerce du médicament : fraudes et risques

Immunoallergologie et pathologies du système immunitaire

L'animal de Laboratoire au XXI^{ème} siècle

Formation aux fonctions de tuteur qualifié





MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Générale en Sciences– 3^{ème} année

Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019

Optimisation des propriétés pharmacocinétiques d'une molécule active par modulation chimique et galénique
Anglais

UE du bloc B :

Photobiologie et photoprotection
Botanique pharmaceutique
Bases des interactions médicament/cible thérapeutique
Contrôle du médicament
Du fœtus à l'adolescent : la croissance et ses troubles
Initiation au droit
Production et ingénierie des biomédicaments
Pharmacologie, physiologie et toxicologie expérimentales



3) Option Facultative Sport :

La possibilité est donnée aux étudiants de choisir une activité encadrée par l'un des enseignants d'EPS du SUAPS de l'Université de Montpellier.

L'étudiant devra vérifier que l'activité choisie est bien compatible (lieu, jour, horaire) avec son emploi du temps.

Pour pouvoir bénéficier de cette option facultative, l'étudiant doit être inscrit au SUAPS de l'UM (paiement, certificat médical d'aptitude au sport de moins de 3 mois).

Les enseignements seront organisés et validés par le SUAPS et par modules de 20 heures de pratique à raison de 2h / semaine obligatoire auprès d'un enseignant du SUAPS à choisir dans une activité du programme.

En fin de semestre, la restitution de la carte d'option facultative à l'enseignant est obligatoire pour prétendre être noté. L'évaluation en contrôle continu porte sur l'assiduité, l'implication, la progression et le niveau atteint. Pas de rattrapage.

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (10/20) et n'excédant pas un maximum de 3 points par semestre seront ajoutés à ceux obtenus au total des épreuves écrites et pratiques.

4) Option Facultative Anglais :

La possibilité est donnée aux étudiants de suivre des cours facultatifs d'anglais. Attention : ces cours sont distincts des UE optionnelles ou obligatoires d'anglais, intégrés aux différents parcours. Ils sont ouverts à toutes et à tous. Ils permettront, suivant les groupes constitués, un travail supplémentaire dans les domaines suivants :

- pratique de la conversation



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Générale en Sciences– 3^{ème} année

Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019

- soutien et mise à niveau pour les étudiants plus faibles
- travail sur l'écrit

Ils auront vocation également à permettre à des étudiants de différentes promotions et formations de se côtoyer. Ces séances ne feront l'objet d'aucune évaluation et n'ouvrent droit à aucune comptabilisation de points dans quelque formation que ce soit. Ces cours sont donc à considérer comme une offre de service à l'étudiant. L'enseignant tentera donc de s'adapter lorsque ce sera possible aux motivations majoritaires de chaque groupe constitué.

L'enseignement sera composé de dix séances d'1H30 qui pourront être placées soit entre 12H00 et 13H30, soit après 17H. Les étudiants intéressés sont priés de venir s'inscrire au laboratoire de Langues auprès de Mme Maître Devallon ou M. Nickson. Les cours pourront démarrer dès lors que nous aurons atteint un nombre suffisant d'inscrits.

5) Initiation aux pratiques professionnelles (S6)

C2I niveau 1

Le C2I niveau 1 est obligatoire. Les enseignements et les formations ayant l'intitulé "obligatoire" ne sont pas porteurs de crédits.

A/ Validation du C2I niveau 1

L'obtention du C2I niveau 1 suit les recommandations du jury du C2I niveau 1 de l'Université de Montpellier.

Le C2I comporte une épreuve théorique (45 mn, QCM de la banque de questions nationale) et une épreuve pratique (1h).

Le C2I niveau 1 est validé si la moyenne des deux notes est supérieure ou égale à 10/20.

La validation du C2I niveau 1 est obligatoire pour passer dans l'année supérieure.

Il y a deux sessions d'examens.

Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées définitivement.

B/ Obtention du certificat du C2I niveau 1

Le certificat du C2I niveau 1 s'obtient si l'étudiant a une note supérieure ou égale à 10/20 dans les deux examens (pratique et théorique), et conformément aux exigences officielles du BO, il n'y a pas de compensation des notes entre les deux examens.





MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Générale en Sciences– 3^{ème} année

Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019

Module communication

La participation aux enseignements est **impérative** pour la validation de ce module.
La validation de ce module est conservée définitivement.

Article 2 : Organisation des TP et des TD/TP. Obligation d'assiduité.

L'organisation du contrôle continu des TP et TD/TP est laissée à la libre appréciation des enseignants responsables (plusieurs notes et/ou une note finale, pouvant correspondre à : des comptes rendus de séances, des interrogations écrites ou orales, des exposés, la prise en compte de l'assiduité, la note d'un examen terminal, etc.) dans la limite de deux points :

- Les pondérations.
- L'obligation d'assiduité.

La présence **à toutes les séances** de TP et de TD/TP est **obligatoire**. Toute absence doit être justifiée par écrit **dans les 3 jours** qui suivent à l'enseignant responsable qui appréciera la validité de l'excuse fournie. Un duplicata du justificatif doit être également adressé **dans les mêmes délais au service Examens/Scolarité**. Si l'absence est considérée comme justifiée, l'enseignant responsable le fera savoir à l'administration et indiquera à l'étudiant, dans la mesure du possible, les modalités de rattrapage de la ou des séance(s) concernée(s). Si le rattrapage est impossible, par exemple pour des raisons de planning, l'enseignant responsable, en accord avec les référents pédagogiques de l'année, pourra calculer la note globale de contrôle continu avec les notes obtenues aux séances effectuées. Si l'absence est considérée comme non justifiée, la note zéro est attribuée à l'étudiant pour la ou les séance(s) concernée(s).

Article 3 : Conditions de validation.

Le DFGSP-3 est validé dans les conditions suivantes :

1/ Validation des 14 UE constituant le SCC (S5 et S6, 54 crédits ECTS) et des UE optionnelles (6 crédits ECTS) soit 60 ECTS au total.

Toutes les UE du SCC et les UE optionnelles se compensent entre elles.

4 cas sont possibles :

1. Une UE est validée si la note est $\geq 10/20$.
2. Les UE sont validées par compensation si la moyenne générale est $\geq 10/20$ et si aucune note d'UE n'est inférieure à 8/20.
3. Un étudiant ayant une moyenne générale $\geq 10/20$ mais présentant une seule note d'UE $< 8/20$ (étudiant éliminé (ELM)) ne repasse que l'UE en question.
En revanche si l'étudiant a 2 notes d'UE $< 8/20$ (étudiant éliminé (ELM)) ou plus, il doit repasser toutes les UE où il a obtenu une note $< 10/20$.





MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Générale en Sciences– 3^{ème} année

Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019

4. Dans tous les autres cas (étudiants ajournés (AJ)), les étudiants repassent les épreuves d'UE pour lesquelles ils ont obtenu une note < 10/20.

Les règles de validation sont les mêmes pour les deux sessions d'examens. Les notes obtenues en 2^{ème} session se substituent aux notes obtenues en 1^{ère} session.

Article 4 : Conservation d'UE validée – Conservation de TP en cas de non validation du DFGSP-3.

- Toute UE validée (UE SCC ou UE optionnelle) est acquise définitivement.
- Toute UE (UE SCC ou UE optionnelle) validée antérieurement à l'année universitaire 2018/2019 est acquise définitivement.
- Quelle que soit la note obtenue à une UE, les étudiants conservent le bénéfice des TP validés définitivement.

Article 5 : Rattrapage du stage officinal d'initiation.

A titre exceptionnel et après accord du directeur de l'UFR, l'étudiant sera autorisé à effectuer le stage officinal d'initiation en 3^{ème} année. En cas d'échec à la validation de ce stage en DFGSP2, le stage aura une durée de 3 semaines et devra se dérouler en continu hors période d'enseignement.

Ce stage d'initiation en officine fera l'objet d'une validation dans les mêmes conditions que celui réalisé en DFGSP2.

Article 6 : Stage d'orientation professionnelle

Dans le cadre de l'élaboration de son projet d'orientation professionnelle, l'étudiant peut suivre en dehors des périodes d'enseignement ou d'examen, un stage d'orientation professionnelle au sein d'un laboratoire de recherche, d'un laboratoire de biologie médicale, privé ou public ou enfin d'un établissement industriel.

Un rapport de stage devra être transmis au responsable pédagogique (cf convention de stage) dans un délai de 1 mois après la fin du stage.

Il convient de bien noter que la convention de stage doit être signée par toutes les parties concernées avant le début du stage, qui ne pourra commencer effectivement qu'à partir du moment où l'ensemble des signatures auront été recueillies.

Article 8 : Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP).

Selon l'arrêté du 22/03/2011 (JO du 13/04/2011, NOR: ESRS1106853A), complété par la circulaire du 6 juin 2011(DGESIP A-MFS n°2011-0834), le diplôme de formation générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie. Il comprend 6 semestres de formation, dont les deux





MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Générale en Sciences– 3^{ème} année

Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019

premiers (S1 et S2) correspondent à l'année PACES. Après réussite aux épreuves classantes de la PACES, le DFGSP est obtenu si les éléments suivants ont été validés en totalité :

- Stage officinal d'initiation
- Socle commun de connaissances (SCC) et UE optionnelles du DFGSP-2 (S3, S4),
- SCC et UE optionnelles du DFGSP-3 (S5, S6),
- AFGSU de niveau 1
- C2I de niveau 1
- Module communication

Le DFGSP permet l'obtention de 180 crédits ECTS, correspondant à un grade licence.

Article 9 : Engagement étudiant.

Selon le décret N°2017-962 du 10 mai 2017, l'engagement étudiant est évalué et reconnu conformément aux dispositions de la Charte de l'université de Montpellier. Il pourra être valorisé par l'attribution d'équivalence d'une UE optionnelle.





MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Composante : Pharmacie Année 2018/2019

3ème année du Diplôme de Formation Générale en Sciences pharmaceutiques

Vu la charte des examens adoptée en CFVU le 15 septembre 2016



Approuvé en CFVU
Le 27 septembre 2018
conformément à la
Charte des examens

Type de diplôme : DFG Sciences Pharmaceutiques 3ème année	Code VDI : PDEPHAR 200
	Code VET : PDFG3 300
Règle de compensation composante : type de compensation <input type="checkbox"/> Semestrielle <input checked="" type="checkbox"/> Annuelle	
Valorisation de l'ABJ : <input type="checkbox"/> Neutralisation <input checked="" type="checkbox"/> Note à zéro	
Valorisation de l'ABI : <input type="checkbox"/> Neutralisation <input checked="" type="checkbox"/> Note à zéro	
Valorisation de la dispense d'examen : <input checked="" type="checkbox"/> Neutralis <input type="checkbox"/> Coefficient zéro <input type="checkbox"/> Note de substitution :	

Responsable : Pr Vincent Lisowski

Elément évalué										SESSION 1								SESSION 2											
LIBELLE	RESPONSABLE	Type (UE/E CUE)	UE/E CUE obligatoir e/facultative/ECTS	Coef	Nature			CONTRÔLE CONTINU					CONTROLE TERMINAL			CONTRÔLE CONTINU					CONTROLE TERMINAL								
					CM (h)	TD (h)	TP (h)	DUREE	Nature	Barème	Coef	%	%	Coef	Barème	DUREE	Nature	DUREE	Nature	Barème	Coef	%	%	Coef	Barème	DUREE	Nature		
semestre 5																													
UE3-1A Cardiovasculaire CARD1	Pr Mary & Pr Raynaud de Mauverger	UE	o	2	2	16	4,5	0						100	2	20	1h	Ecrit							100	2	20	1h	Ecrit
UE3-1B Cardiovasculaire CARD2	Pr Cros	UE	o	5	5	29	7,5	0						100	5	50	2h	Ecrit							100	5	50	2h	Ecrit
UE3-2 Inflammation et pathologies inflammatoires IPI1	Pr Giaimis	UE	o	5	5	32	4,5	15	1h 20mn	TP Oral TD	8 2	0,8 0,2	16 4	80	4	40	2h	Ecrit							80	4	40	2h	Ecrit
UE3-3 Inflammation et pathologies inflammatoires IPI2	Pr Muller	UE	o	2	2	15	1,5	0						100	2	20	1h	Ecrit							100	2	20	1h	Ecrit
UE3-4 CARD-IPI	Pr Lisowski	UE	o	5	5	40	4,5	15		TP	10	1	20	80	4	40	2h	Ecrit							80	4	40	2h 20min	E ou O eff
UE3-5 Biotechnologie/Biopharmacie	Pr Lajoix	UE	o	5,5	5,5	49	10,5	0	30 min	QCM Moodle	11	1	20	80	4	44	2h	Ecrit			QCM Moodle	11	1	20	80	4	44	2h	Ecrit
UE3-6 Sciences analytiques/Qualité	Pr Perrin	UE	o	2,5	2,5	24	6	0		travail personnel	5	1	20	80	4	20	1h30	Ecrit							80	4	20	1h30	Ecrit
UE optionnelles bloc A																													
UE Qualité pharmaceutique et pharmacopée	Dr Coussot	UE	X	3	3	15	15	0		exposé oral	10	1	33,3	66,7	2	20	1h30	Ecrit			oral si note oral < 5/10	10	1	33,3	66,7	2	20	1h30	Ecrit
UE Mondialisation du commerce du médicament: fraudes & risques	Dr Drakulovski	UE	X	3	3	30	0	0						100	3	30	1h30	Ecrit							100	3	30	1h30	E ou O si effectif < 12

* La seconde session du contrôle continu sera accessible aux étudiants qui n'auront pas eu la moyenne à la première session et aux absents justifiés ou non.



MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Composante : Pharmacie Année 2018/2019

UE Immunoallergie et pathologies du système immunitaire	Dr Boudard	UE	X	3	3	25	5 (perso)	0		travail personnel	10	1	33,3	67	2	20	1h30	Ecrit							66,7	2	20	1h30	Ecrit
UE L'animal de laboratoire au 21ème siècle	Pr Michel	UE	X	3	3	30	0	0						100	3	30	1h30	Ecrit							100	3	30	1h30	Ecrit
UE Formation aux fonctions de tuteur qualifié	Dr Durand	UE	X	6	6						30	2	50	25	1	15	10 min	Oral Rapport							25	1	15	10 min	Oral Rapport
UE Optimisation des propriétés pharmacocinétiques d'une molécule active par modulation chimique et galénique	Pr Masquefa & Dr Khier	UE	X	3	3	21	3	3						100	3	30	1h30	Ecrit							100	3	30	1h30	Ecrit
UE Anglais	Mr Nickson	UE	X	3	3		20	0		exposés, oraux, devoirs	30	3	100						30 min	oral	30	3	100						
semestre 6																													
UE3-7 Bactériologie/Virologie	Pr Jumas Bilak	UE	o	4,5	4,5	36	9	6		TP TD	9	1	33,3	66,7	30	2	2h	Ecrit							66,7	30	2	2h	Ecrit
UE3-8 Parasitologie/Mycologie médicale	Pr Bertout	UE	o	2,5	2,5	18	1,5	6		TP	5	1	20	80	4	20	1h30	Ecrit							80	4	20	1h30	Ecrit
UE3-9 Endocrinologie	Pr Mary	UE	o	4,5	4,5	39	12	0						100	4,5	45	2h	Ecrit							100	4,5	45	2h	Ecrit
UE3-10 Infectio-Endo	Pr Lisowski	UE	o	4,5	4,5	37	6	12		TP TD	6	1	20	80	4	36	2h	Ecrit							80	4	36	2h	Ecrit
UE3-11 Hématologie/Cancérologie	Pr Brouillet	UE	o	4,5	4,5	44	4,5	6		TP TD	4	1	20	80	4	36	2h	Ecrit							80	4	36	2h	Ecrit
UE3-12 Santé Publique/Toxicologie	Pr Cuq	UE	o	3	3	32	4,5	0						100	3	30	1h30	Ecrit							100	3	30	1h30	Ecrit
UE3-13 Pharmacognosie	Pr Vercauteren	UE	o	3,5	3,5	25	0	15		TP	7	1	20	80	4	28	15 min	Oral							80	4	28	15 min	Oral
UE optionnelles bloc B																													
UE Photobiologie et photoprotection	Pr Marti Mestres	UE	X	3	3	24	6	0		exposé, dépliant, recherche, informations	15	1,5	50	50	1,5	15	1h30	Ecrit							50	1,5	15	1h30	Ecrit
UE Botanique pharmaceutique	Dr Mondolot	UE	X	3	3	4	26	0		reconnaissance, herbier, poster	15	1,5	50	50	1,5	15	1h30	Ecrit		reconnaissance, herbier, poster	15	1,5	50	50	1,5	15	20 min	Oral	
UE Bases des interactions médicament/cible pharmaceutique	Pr Chavanieu	UE	X	3	3	22	8	0		TD	10	1	33,3	66,7	2	20	1h30	Ecrit							66,7	2	20	1h30	Ecrit

Conservation des notes supérieures ou égales à la moyenne pour la session 2

Conservation des notes supérieures ou égales à la moyenne pour la session 2





MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Composante : Pharmacie Année 2018/2019

UE Contrôle du médicament	Pr Perrin	UE	X	3	3	12	2	18		TD/TP	10	1	33,3	33,3 3 33,3 3	1	10	10	rapport oral						33,33 33,33	1	10	10	rapport (si note en dessous de la moyenne) oral
UE Du fœtus à l'adolescent: la croissance et ses troubles	Pr Muller	UE	X	3	3	28	2	0	15 min	exposé	15	1,5	50	50	1,5	15	1h30	Ecrit						50	1,5	15	1h30	Ecrit
UE Initiation au droit	Pr Legal Fontes	UE	X	3	3	18	9	0						100	3	30	15-20 min	Oral					100	3	30	15-20 min	Oral	
UE Production et ingénierie des biomédicaments	Pr Lajoix	UE	X	3	3	16	0	16		rapport TP	10	1	33,3	66,7	2	20	1h30	Ecrit					66,67	2	20	1h30	Ecrit	
UE Pharmacologie, physiologie et toxicologie expérimentales	Pr Oiry Cuq	UE	X	3	3	3	0	25		TP	12	2	40	60	3	18	20 min	Oral					60	3	18	20 min	Oral	
Initiation aux pratiques professionnelles																												
C2I	Dr Ravel	certificat	O			4	0	8	1h(TP ordi)	TP	20	1	50	50	1	20	45 min	Ecrit	1h	TP	20	1	50	50	1	20	45 min	Ecrit
communication	Mr Fougeray	module	o			1	4	0						100				présentiel										
Options facultatives																												
Sport		UE	B											100														

E ou O eff : écrit ou oral selon effectif

o : obligatoire
X : à choix
B : bonus

